

L'ACiM apporte son soutien au rapport de Bernard Michel et Robin Rivaton, « *L'industrialisation de la construction* »

L'ACiM (syndicat professionnel des Acteurs de la Construction Industrialisée et Modulaire), qui regroupe désormais 50 membres, 4 000 salariés et représente 1 milliard de CA en 2020, poursuit la promotion des solutions industrialisées et de la construction modulaire en reconnaissant la valeur et la pleine utilité du rapport sur « L'industrialisation de la construction » du Ministère du logement.

Le rapport sur l'industrialisation de la construction, commandé fin 2018 par le ministère du logement sur les thématiques de la construction à moindre coût, la dématérialisation de l'information dans le champ de l'immobilier, la production de bâtiments bas-carbone, le développement de nouvelles technologies au service de la gestion de l'espace, le développement des usages et services à destination des concitoyens, est au cœur des métiers et préoccupations des entreprises membres de l'ACiM.

Au travers de 14 propositions, le rapport présente de nombreux arguments et illustrations en faveur d'une industrialisation de la construction selon une approche « hors-site ».

Nombre des propositions faites reçoivent l'approbation et le soutien total de l'ACiM (certification par le CSTB, performance des éléments de la construction industrialisée - le poids carbone notamment, une standardisation de formats identiques, favoriser la conception-réalisation, la formation avec le Campus Hors Site ...).

Ces propositions sont organisées autour de 5 enjeux :

- relever le juste coût de la construction ;
- encourager l'innovation industrielle ;
- améliorer l'accès à la commande publique ;
- aménager le cadre juridique ;
- structurer la filière de la formation initiale et continue.

L'ACiM, qui va poursuivre et valoriser les efforts engagés de longue date par ses membres vers ces cinq objectifs, se tient à la disposition du ministère pour exploiter ce rapport et en mettre en œuvre les préconisations.

A PROPOS DE L'ACiM

Les missions de l'ACiM, syndicat professionnel des acteurs de la construction industrialisée et modulaire, sont de promouvoir les métiers de la construction modulaire et des bâtiments industrialisés, de représenter les acteurs du marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité, d'élaborer les documents spécifiques à ces métiers, de valoriser l'offre produits / services et de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître.

Le syndicat professionnel des Acteurs de la Construction Industrialisée et Modulaire (ACiM) regroupe aujourd'hui les principaux acteurs de ce secteur (50 membres). Le marché français du modulaire représente près de 4 000 emplois pour un chiffre d'affaires de près de 1 Md€.

Contacts presse

ACiM-DLR

Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr